



## achat en VEFA, tromperie sur le bien vendu

Par **GRIMALDI**, le **27/10/2010** à **21:14**

j'ai acheté un appartement en VEFA.

a) -Il était menti onné qu'il serait en rez de jardin, en entrant dans le hall du bâtiment A, à gauche. Ors il est situé un étage en dessous du hall en question et il ne se trouve pas en rez de jardin.

b) - le descriptif de construction prévoyait des cloisons insonorisante ace placo de 18mm + rail de 36mm, + placo de 18mm. il se trouve que le placo utilisé n'est pas à la norme phonique prévu et ne fait que 13mm.

c) - la porte fenêtre de la cuisine prévoyait un passage de 75cm, mais il n'est que de 54cm : impossible de passer de face...

----- Quels sont mes droits. Je n'ai pas encore payé le 5% restants.

Puis-je réclamer une remise sur le prix et reprendre moi-m<sup>^</sup>me ces défauts. En effet, si j'avais su tout cela jamais je n'aurais acheté ce bien, ou en tous cas, pas à ce prix : 3300€ le m<sup>2</sup> pour un 2 pièces de 44m<sup>2</sup>. cela se passe en Corse alors que je vis sur le continent, le Promoteur nous assurait du suivi des travaux, et nous envoyais les ordres à payer sans que nous puissions vérifier sur le terrain...!